

Interactifs

Actualité

p.2 **Assemblées
générales 2003**

La retraite, où en
sommes-nous ?

Dossier

p.3 **Monceau
Avenir Jeune**

Infos

p.4 **L'immobilier ?
Nous y croyons !
Pourquoi pas vous ?**

Edito

de Gilles Dupin

**Et si, ensemble,
nous gagnions
de l'assurance
en 2004 ?**



L'année 2003 se confirmera-t-elle comme l'année de la reprise ? Apprécié à l'aune de ce que nous avons vécu ces dernières années, tout porte à le croire.

Depuis 2000, notre monde a traversé des tempêtes, des crises et des guerres d'intensité et de nature nouvelles. Inquiets des évolutions politiques en Asie et au Moyen-Orient, déstabilisés en Occident par des "affaires" dont les économies "modèles" se seraient volontiers passées, les marchés financiers en ont été déstabilisés, offrant alors le triste spectacle des chutes parfois vertigineuses : dans le courant de l'été 2000, dopé par l'euphorie créée autour des valeurs technologiques, le CAC40 approchait les 7000 points ; en janvier 2001, il était retombé à un niveau "normal" (écrivait-on ici et là) autour de 4800 points et amorçait une remontée telle que nombre d'analystes enterraient déjà la crise ; trois mois plus tard, les illusions s'étaient envolées mais le pire restait à venir : septembre 2001, attentats, angoisses et les marchés dévissent, le CAC tombe sous le niveau des 4000 points. Volonté collective des économies occidentales, orgueil, mise en oeuvre de politiques budgétaires et fiscales accommodantes permettent de tenir le choc, et l'hiver 2001-2002 se présente sous de meilleurs auspices : c'est oublier les difficultés qui nous entourent et qui attisent les échauffements de nos économies sous perfusion ; 2002 se transforme en année

boursière noire malgré de fréquents soubresauts, entraînant 2003 dans son sillage. Le seuil des 2400 points est en vue ! A ce niveau, les scénarios catastrophes des bilans de société se multiplient : à 2000 points, ce sera l'hécatombe ! Où cela allait-il s'arrêter ?

Intervention américaine en Irak, naissance de nouvelles alliances en Occident et au Proche Orient, modification des équilibres entre pays producteurs et consommateurs de pétrole, transparence accrue des gouvernements d'entreprises, économies assainies... le mélange est complexe mais pour la première fois depuis septembre 2000, les marchés financiers ont amorcé une reprise régulière, lente mais plus durable : en 9 mois, le CAC40 a repris près de 50%, passant au-dessus de 3500 points à la fin de décembre. Qui le pensait à la fin de mars ? Gageons que notre monde est à nouveau sur la voie de l'équilibre et du développement durable pour tous !

Dans cet environnement où l'optimisme renaît, nos Institutions ne se départiront pas de la prudence et du pragmatisme dont elles ont fait preuve ces dernières années : nous avons été prudents pour arrêter nos comptes au 31 décembre 2002 comme nous vous l'avons expliqué lors des assemblées générales tenues cette année. Nous le resterons pour le bilan 2003 ; sans catastrophe naturelle majeure, portées par la reprise des marchés financiers qu'accompagnent de belles performances de l'immobilier (voir notre article en page 3), nos sociétés ont toutes les raisons d'afficher de bons résultats, démontrant ainsi à tous ceux qui leur font confiance, à tous ceux qui travaillent à leur prospérité, qu'ils ont fait le bon choix. Qu'ils en soient remerciés.

Alors continuons, et, ensemble, nous gagnerons de l'assurance en 2004... parce que 1 + 1 + 1 feront toujours plus en commun !

p.3 **Dossier**

Monceau Avenir Jeune

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2003 Une brise légère souffle sur les AG

L'observateur extérieur, qui aurait parcouru la France en 2003 pour suivre toutes les assemblées générales des groupements de sociétaires de notre mutuelle Capma & Capmi, aurait certainement noté l'élément remarquable qui caractérise ce rendez-vous annuel, le plus important de notre vie associative.

Certes, les habitués auront découvert le nouvel habillage soigné des AG (calicots, bannières, présentations informatiques unifiées), remarquable parce qu'il unifie la communication de Capma & Capmi autour de celle de Monceau Assurances et de sa devise fédératrice "1+1+1 font plus en commun" et des produits que propose la mutuelle, mais notre souci d'ouverture et d'échanges va bien au-delà...

Expliquons-nous : pour tout un chacun, assister à une assemblée générale consiste souvent essentiellement à écouter un exposé bien rôdé sans pouvoir faire part de ses interrogations ou de ses commentaires. Dans vos groupements, vous l'avez certainement constaté, les Présidents, assistés des responsables régionaux de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, incitent sans cesse les auditeurs à prendre la parole pour que naissent des échanges et des débats, dans la plus pure tradition mutualiste.

En cherchant sans cesse l'interactivité, les assemblées prennent une autre ampleur et des couleurs dont il faut reconnaître qu'elles se font rares de nos jours. Et même au sein de notre Institution, ce phénomène s'est amplifié : nous nous en réjouissons. Que ce soit lors des AG de Flandres Artois, de Loire-Atlantique, de Meurthe et Moselle, de la Somme, de l'Aisne ou de Provence-Var-Corse, on a pu assister à de nombreux échanges directs, parfois longs, mais toujours instructifs entre simples sociétaires et responsables de délégation.

Cette méthode appliquée partout a permis d'insister sur les points qui vous intéressent le plus : la transmission de patrimoine, la retraite,

la fiscalité... Et surtout de vous écouter... C'est ainsi par exemple qu'est né Monceau Avenir Jeune, le petit dernier de la gamme Capma & Capmi.

La presse, qui se déplace de plus en plus fréquemment pour assister à nos AG (sur les 30 AG qui faisaient l'objet d'une "couverture presse", une sur deux a accueilli un journaliste, trois sur quatre ont eu droit à la parution d'un compte-rendu) est la première à s'en faire l'écho. Ainsi, entre autres, la journaliste Céline Barthélémy du Paysan Lorrain notait que "de nombreuses questions ont été posées durant cette réunion : bénéficiaires, impôts...

L'Assemblée Générale prenant un

caractère de réunion d'information", ou un autre journaliste de Var Matin qui, citant le Président Térance Botasso, explique que "Capma & Capmi vit au quotidien ses valeurs mutualistes fondamentales grâce, notamment, aux nombreux échanges qu'elle entretient avec les Groupements", signes de vitalité s'il en fallait et de la volonté d'accompagner personnellement chacun des sociétaires. En quelque sorte, le contraire de ce qui est vécu dans de nombreuses compagnies d'assurances et dans les banques qui n'ont de mutualiste que leur nom.

La retraite, où en sommes-nous ?

Nous attendons avec impatience les décrets d'application d'une loi en définitive très complexe et autour de laquelle l'ensemble des intervenants s'agite. Il faut reconnaître que, pour l'instant, il semble qu'on ait juste voulu inventer des systèmes, rendus compliqués pour le plaisir de leur nouveauté... Mais votre Institution, investie de la mission que vous lui confiez, s'implique et reste à l'écoute afin de se tenir prête, au moment opportun, à vous fournir les informations et les contrats dont vous aurez besoin... à supposer que ceux qu'elle diffuse aujourd'hui ne correspondent pas déjà à ce qu'a voulu le législateur.

En attendant, répondons ensemble au questionnaire de notre dernier numéro. En effet, si la plupart de nos sociétaires maîtrise assez bien la différence entre répartition et capitalisation, et s'inquiète assez tôt de sa propre retraite, vous semblez en revanche nombreux à reconnaître être mal informés des réformes en cours et de leur contexte. Au vu des difficultés rencontrées pour la rédaction des textes des décrets d'application de la Loi Fillon, ceci n'est guère étonnant !

Si l'on compte aujourd'hui 44 retraités pour 100 actifs, sachez que ce nombre va doubler dans les 40 prochaines années pour s'établir probablement à 83 retraités



pour 100 actifs en 2040. En conséquence, le déficit des pensions sera croissant : de 2000 à 2015, il sera multiplié par 5 pour le régime général. Donc vous avez raison, lorsque vous nous dites que le bon âge aujourd'hui pour se préoccuper de préparer sa retraite c'est entre 35 et 45 ans, même si à cet âge là, les préoccupations liées à l'épargne et à l'éducation des enfants paraissent incompatibles avec la réflexion sur la retraite : des solutions existent. Même si des solutions peuvent exister dans le cadre du contrat de travail des salariés par exemple, rien ne saurait remplacer pour autant une démarche volontaire et individuelle.

Nos collaborateurs sont tous à votre service pour vous aider à définir VOTRE solution : appelez-les.

Quelle que soit votre situation personnelle, il existe toujours une réponse Monceau Assurances performante et réellement adaptée, découvrez-la en appelant le numéro Azur de Monceau Assurances.

N° Azur 0810 810 801
Prix d'un appel local

MONCEAU AVENIR JEUNE

"Vous les aimez, ensemble préparons leur avenir"

Après les produits Dynavie en 1997, Fonréa et Fonds Acti Retraite en 1998, Certitudes Viagères et Vis à Vie en 1999, Monceau Entreprise en 2000, Monceau Assurances présente son nouveau produit, le septième de la gamme d'assurance vie et retraite : Monceau Avenir Jeune (MAJ), un produit transgénérationnel qui respecte pleinement les exigences mutualistes de Monceau Assurances et de ses membres.

Nos sociétaires s'en sont souvent plaints : "nous avons hérité bien trop tard, et souvent même lorsque nous étions à la retraite... Alors qu'à 25 ans, un coup de pouce nous aurait été bien utile !" Aujourd'hui, ces sociétaires devenus grands-parents veulent apporter à leurs petits-enfants cette aide financière qui leur avait fait défaut. Monceau Avenir Jeune a été créé pour cela : permettre aux grands-parents d'épargner pour offrir à leurs petits-enfants leurs premiers revenus, qui leur seront versés mensuellement quand ils auront entre 18 et 24 ans.

Un cadre fiscal favorable

Monceau Avenir Jeune permet de bénéficier des dispositions légales en matière de donation, qui autorisent à chaque grand parent de transmettre tous les dix ans jusqu'à 30 000 euros par petit-enfant en franchise de droits de succession. De plus, les sommes versées sur un contrat MAJ ne rentrent pas dans l'assiette de l'ISF des grands-parents donateurs ni dans celle des parents du donataire mineur. Monceau Avenir Jeune permet donc de s'inscrire dans un cadre fiscal privilégié, tout en aidant ses petits-enfants à financer leurs études, à payer leurs premiers loyers ou à démarrer dans la vie active... Car il s'agit bien ici de créer des passerelles entre générations, de développer la logique de solidarité qui a toujours prévalu au cours de notre histoire mutualiste.

Un produit très souple

Monceau Avenir Jeune est un produit souple. L'adhérent peut très bien décider d'ouvrir un contrat MAJ dès la naissance de son petit-fils (ou de sa petite fille, ou, pourquoi pas, de son propre enfant) ou attendre et le faire à tout moment mais avant l'âge de 18 ans. Il peut verser un montant fixe chaque mois ou n'effectuer qu'un seul versement, pour un anniversaire ou un Noël par exemple... et répéter l'opération à loisir... À chacun de choisir le rythme de ses versements. Ajoutons que le contrat MAJ est ouvert à tous : parents, parrains, marraines, oncles, tantes peuvent également souscrire au bénéfice d'un ou plusieurs enfants mineurs selon leur choix.

Enfin, la date à partir de laquelle la rente pourra être versée relève d'abord de la décision du donateur : à la souscription, ce dernier opte pour un âge compris entre 18 et 24 ans ; ensuite, et pendant toute la période de constitution, il peut la reporter, sans toutefois excéder l'âge de 24 ans. Lorsque le jeune bénéficiaire atteint l'âge déterminé par le souscripteur, il peut alors, à son tour, décider de repousser la date de versement de sa première mensualité.

De même, la durée de versement de la rente, initialement fixée à 4 ans, peut être étendue à 6 ans.

Une rente mensuelle qui rassure les grands-parents

Et ensuite que se passera-t-il ?

Dès que "l'enfant" atteint l'âge prévu pour la mise en service de sa rente, il est en droit d'en demander le versement. Une rente qu'il (elle) touchera mensuellement (et non trimestriellement comme il est d'usage) parce que nous pensons qu'à cet âge, plus encore qu'à tout autre, on a besoin d'argent tous les mois.

Pourquoi choisir une rente ?

Parce qu'elle présente une alternative à la sortie en capital. En effet, le jeune bénéficiaire ne sera pas tenté de "tout dépenser d'un coup". Une crainte très présente chez nos sociétaires... Avec le versement d'une rente mensuelle, les grands-parents sont ainsi rassurés !

Avec MAJ, pas de surprise

La date de versement de la première rente fixée, le souscripteur connaît, en fonction des dates et des primes versées, le montant minimal de rente qui sera servi au jeune bénéficiaire, rente qui bénéficie d'une revalorisation minimale actuellement fixée à 2 %.



Exemples :

- Dès la naissance de votre petit-enfant, vous effectuez un versement mensuel de 50 euros, revalorisé annuellement de 2 %, pendant 20 ans (ou un versement unique de 14 640 euros au moment de son 10^{ème} anniversaire), votre petit-enfant recevra une rente mensuelle initiale de 345 euros de 20 à 24 ans. Mais il y a d'autres possibilités : s'il souhaite repousser l'échéance de 4 ans, sa rente initiale s'élèvera alors à 374 euros par mois de 24 à 28 ans.
- Si vous préférez verser annuellement

1000 euros revalorisés chaque année de 2 % pendant 18 ans, votre petit-enfant pourra percevoir une rente initiale de 497 euros par mois de 18 à 22 ans. S'il ne souhaite bénéficier de sa rente qu'à 24 ans (âge limite), il percevra alors de 24 à 28 ans une rente initiale de 561 euros

- Vous pouvez aussi verser 15 000 euros en une fois pour les 10 ans de votre petit-fils. Celui-ci pourra alors percevoir une rente initiale de 383 euros de 24 à 28 ans.

MONCEAU AVENIR JEUNE "Vous les aimez, ensemble préparons leur avenir"

Monceau, le compagnon de route du jeune assuré

Avec MAJ, Monceau devient le compagnon de route des enfants et des petits-enfants de ses sociétaires, de leur naissance jusqu'à leur trentième anniversaire. L'assuré bénéficie de garanties d'assistance qui évoluent en même temps que son âge. Ainsi, l'assuré et sa famille commenceront à bénéficier des prestations "Naissance" (informations par téléphone destinées aux parents sur l'alimentation, le sommeil, l'hygiène, l'environnement mais aussi envoi d'une aide à domicile dans les 15 jours suivants le retour à la maison...) puis des prestations "Enfance/Adolescence" (garde d'enfant malade à domicile, mise à disposition d'un répétiteur,...) et pour finir par les prestations "Jeune adulte majeur" (accès à un service d'informations dans le domaine de la vie pratique et dans celui de la vie professionnelle).

L'immobilier ? Nous y croyons ! Pourquoi pas vous ?

Depuis le 1^{er} octobre 2003, la valeur de la part de la SCI Monceau Investissements Immobiliers est fixée à 21,50 euros, soit une augmentation de 0,70 % par rapport à la précédente (21,35 euros). De plus, l'excédent dégagé au cours de l'exercice allant du 1^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2003 a permis le versement d'un dividende sous forme de parts supplémentaires à raison de 5,219737 parts pour 100 parts détenues pendant tout l'exercice (contre 4,845153 parts pour l'exercice précédent). Ce résultat est tout à fait satisfaisant au vu de la conjoncture actuelle du marché immobilier et il confirme l'intérêt que méritent nos supports immobiliers pour nos sociétaires.

Les résultats des supports produits, nets de frais de gestion, sont les suivants :

- **Dynavie – fonds D6** (frais de gestion : 0,54 %) : **+ 5,39 %** (+ 4,77 % en 2002)
- **Carnet d'Investissement Immobilier** (pas de frais de gestion) : **+ 5,96 %** (+ 5,34 % en 2002)

MII

- **Capitaux propres** (valeur totale de la société) après versement du dividende : 319,4 M€
- **Nombre de parts** : 14 856 460
- **Valeur de la part** : 21,50 €
- **Valeur estimée du patrimoine construit** : 166,76 M€ dont 96,6 % pour les bureaux et commerces
- **Revalorisation du patrimoine**, hors acquisitions de l'exercice : + 0,47 %
- **Taux d'occupation** : 93,0 % au 30 septembre 2003
- **Produits locatifs** : 16 434 k€, soit une augmentation de 54 % par rapport à l'exercice précédent
- **Rendement brut du patrimoine** (produits locatifs / valeur estimée du patrimoine construit) : 9,85 %

- **Carnet Multi-Epargne – fonds F3** (frais de gestion : 0,45 %) : + 5,48 % (+ 4,86 % en 2002)
- **Monceau Entreprises** (frais de gestion : 0,60 %) : + 5,32 % (+ 4,71 % en 2002)

Le support immobilier de nos différents contrats est constitué de parts de la société civile immobilière Monceau Investissements Immobiliers (MII), détenue à 98,03 % par Capma & Capmi. La SCI Monceau Investissements Immobiliers détient quant à elle 49,72 % de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM), l'autre partie étant détenue par le RCR au titre de ses provisions. Pour chacune des deux SCI, sont énumérés en encadré les principaux chiffres de l'exercice clos le 30 septembre 2003.

Nous assurons la vie mais pas seulement

Monceau vous offre ces quelques citations à méditer sans modération en ce début d'année 2004.



✿ Quand on aime la vie, on aime le passé, parce que c'est le présent tel qu'il a survécu dans la mémoire humaine.

Marguerite Yourcenar

✿ La vie ne vaut d'être vécue sans avoir été gourmand de ce qu'elle offre...

Emmanuel Wathélet

✿ Les plus beaux moments de la vie sont ceux que l'on appréhende autant qu'on les désire.

Paul Carvel

✿ La vie se goûte à l'appétit de tous les jours.

Marc Levy

✿ Nous sommes un peu comme des éponges qui aspirons la vie sans le savoir et qui la rendons ensuite, transformée, sans connaître le travail d'alchimie qui s'est produit en nous.

Georges Simenon

✿ La vie n'est qu'un verbe. Encore convient-il de le conjuguer opportunément.

Francis Blanche

✿ Ma vie n'est pas derrière moi
Ni avant

Ni maintenant
Elle est dedans.

Prévert

SCCM

- **Capitaux propres** (valeur totale de la société) : 273,8 M€
- **Nombre de parts** : 6 397 928
- **Valeur de la part** : 42,797 €
- **Valeur estimée du patrimoine construit** : 231,9 M€ dont 84,5 % pour les bureaux
- **Revalorisation du patrimoine**, hors acquisitions de l'exercice : + 1,07 %
- **Taux d'occupation** : 95,0 % au 30 septembre 2003
- **Produits locatifs** : 17 699 k€, soit une augmentation de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent
- **Rendement brut du patrimoine** (produits locatifs / valeur estimée du patrimoine construit) : 7,6 %